

*Opérations portuaires sur la côte ouest—Loi*

**M. Deans:** Monsieur le président, notre intention est également de demander à voter sur un principe. Le principe que nous voulons voir mettre aux voix est celui du régime des 6 et 5 p. 100 que l'on veut imposer aux travailleurs des ports de Vancouver. Nous voulons voter maintenant.

**M. Nielsen:** Une fois de plus, monsieur le président, j'en appelle aux députés du NDP. Ils auront la possibilité de voter, comme en deuxième lecture, sur ce principe. Nous aurons un vote à l'étape du rapport. Et nous aurons un vote à la troisième lecture.

A moins qu'ils n'acceptent de nous permettre de soumettre le principe de l'arbitrage au comité, nous n'accepterons jamais de voter sur ce principe. Tout ce que nous demandons au NPD, c'est de nous permettre de nous prononcer sur le principe voulant que l'arbitrage soit beaucoup plus acceptable que l'imposition de la règle des 6 et 5 p. 100. C'est aussi simple que cela.

**M. Deans:** Monsieur le président, je comprends ce qui inquiète le leader de l'opposition officielle à la Chambre. Il existe cependant très clairement un moyen pour l'opposition officielle de soumettre à l'épreuve du vote sa théorie relative à l'arbitrage obligatoire. Si elle est capable d'obtenir des appuis suffisants pour faire rejeter la règle des 6 et 5 p. 100 que le gouvernement propose d'appliquer, elle pourra la remplacer par sa propre proposition. Nous aimerions nous prononcer sur l'application de la règle des 6 et 5 p. 100 proposée à l'article 4.

**M. Crombie:** Monsieur le président, cela fait une heure et demie, je crois, que j'ai proposé la motion d'amendement à l'article 4. J'ai exposé à ce moment-là le principe dont elle s'inspirait. J'ai clairement compris l'opinion du gouvernement, du moins de la façon dont l'ont exprimée les orateurs qui m'ont précédé. Je n'avais pas encore entendu s'exprimer le porte-parole du NPD sur la question.

J'aimerais faire une observation avant que vous ne preniez une décision finale, monsieur le président. Ce qui m'embête, c'est que je propose présentement une procédure qui était tout à fait pertinente il y a quatre ans. Le libellé même de la proposition provient du gouvernement. Les termes dans lesquels je l'ai formulée sont ceux-là même dans lesquels le gouvernement avait formulé une proposition destinée à résoudre dans la région des Grands lacs le problème que nous déplorons aujourd'hui sur la côte ouest. Le libellé est exactement le même, mais en raison des arguments exposés par les ministériels à la présidence, j'ai constaté que je ne pouvais pas formuler cette motion ou que j'avais du mal à le faire.

Au moins par pure courtoisie de la part des députés du Nouveau parti démocratique...

**M. Deans:** Ne me parlez pas de courtoisie.

**M. Crombie:** J'aimerais avoir la chance d'inviter la Chambre à se prononcer sur ce que je considère comme un important principe.

**M. Waddell:** Parlez-en à votre leader à la Chambre.

**M. Crombie:** Ils ont eu l'occasion de se prononcer à l'étape de la deuxième lecture—et je m'accorde avec eux sur la question de principe voulant que la Chambre se prononce. Ils en ont eu l'occasion en deuxième lecture. Ils vont avoir de nouveau l'occasion de voter en troisième lecture. Ils ont pu aussi

voter sur l'article 4. A trois reprises, ils ont pu voter sur le principe du projet de loi. Et pourtant, ils n'ont même pas la courtoisie de me permettre ou de permettre à mes collègues de voter uniquement sur la question de l'arbitrage. C'est méprisable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Waddell:** Trouvez-vous un autre leader parlementaire.

**M. Crombie:** Tout ce que nous demandons, c'est de pouvoir voter sur la question de l'arbitrage obligatoire. Il me semble que cela ne devrait pas être un problème dans une institution démocratique. Certains députés souhaitent peut-être voter contre ce principe, mais pour ma part, et je crois que c'est le cas pour d'autres, nous n'oublierons pas de sitôt ce que le NPD a fait. J'ai fait ce genre de faveur aux députés néo-démocrates durant le débat constitutionnel. Je leur ai cédé la parole quand ils me l'ont demandée. Je comprends bien des choses à présent monsieur le président. La prochaine fois qu'ils me demanderont quelque chose, il va falloir que ce soit important.

Je réclame simplement pour les députés le droit de décider si oui ou non les parties en cause dans le conflit de travail sur la côte pacifique ont le droit de choisir entre l'arbitrage obligatoire et l'intervention du gouvernement, intervention qui va avoir des répercussions à long terme sur les relations de travail. Ils nous refusent ce droit au nom de leur politiaillerie.

**Des voix:** Bravo!

**M. Deans:** Cela vaut un prix de littérature anglaise, monsieur le président.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Deans:** Je tiens à bien préciser quelle est notre position. Nous sommes contre l'article 4 du projet de loi que nous débattons actuellement. Nous avons déjà voté contre cette disposition. Par contre, les conservateurs, ce qui est normal, se sont associés aux libéraux pour le défendre. Ils ont adopté le principe des 6 et 5 p. 100 quand ils ont voté en faveur du principe du projet de loi.

Je n'ai pas l'intention, ni mes collègues non plus, de rester à ma place et de voter à nouveau sur l'article 4. Si l'article 4 est défait, ce que j'espère et ce que semble espérer également le député de Rosedale, il pourra alors présenter son amendement sur lequel nous pourrions voter. Si cet article est adopté, le projet de loi qui inclut le principe des 6 et 5 p. 100 devra faire l'objet d'un autre vote. Si les conservateurs sont contre le régime des 6 et 5 p. 100 défini à l'article 4, qu'ils votent avec nous contre le gouvernement.

**M. Nielsen:** Un dernier mot, monsieur le président. Le député d'Hamilton Mountain ne saisit visiblement pas le déroulement des opérations. Je tiens à lui dire que s'il insiste pour nous refuser le droit de voter sur la question du choix entre l'arbitrage et l'imposition unilatérale du plafonnement des augmentations de salaire—ce qui n'est pas du tout raisonnable—nous voterons contre l'article 4. Le gouvernement a la majorité, il remportera le vote. C'est pourquoi notre amendement ne pourra pas être mis en délibération et nous n'aurons pas la possibilité...